

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**

NOMBRES DE MEMBRES		SEANCE DU 6 MAI 2026
Afférents au bureau :	11	Le six mai deux mille vingt-six à dix-sept heures , le Bureau de la Communauté de Communes s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
En exercice :	11	
Qui ont pris part à la délibération :	11	
Date de la Convocation : 30 avril 2026		

Présents : Jean-Marc CALVET, Gilles ACQUIER, Jean-Louis BESSIERE, Yves BOUYSSOU, Bérengère LACASSAGNE, Jean-Pierre ISSALY, Yves MAZARS, Isabelle MIRABEL, Benoît OLIVIE, Michel PRADELS, Dominique ROUQUETTE.

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Bérengère LACASSAGNE

**DELIBERATION N° 2026 – 4 : FONCTION PUBLIQUE
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au bureau de la Communauté de Communes de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Le Président expose à l'assemblée qu'il convient de créer un nouveau poste à l'école de Rignac au service cantine.

Le Président propose donc à l'assemblée, la création du poste suivant :

- La création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet, 3.5h hebdomadaire au service cantine au 01/09/2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le bureau :

- décide la création et suppression de l'emploi tel que proposé,
- arrête le tableau des emplois de la Communauté de Communes au 01/09/2026 ainsi qu'il suit :

EMPLOIS PERMANENTS :

<i>Statut</i>	<i>Grade</i>	<i>Durée hebdomadaire</i>	<i>Fonction</i>	<i>Affectation</i>	<i>Pourvu</i>
T	Attaché Principal	Non complet 20H hebdo	Directeur général adjoint des services	Communauté de Communes et EPA associés : OTPR, CIAS, HALLES, SPANC	OUI
T	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Complet 35H hebdo	Responsable de pôle cadre de vie et infrastructures communautaires	Communauté de Communes et EPA associés : OTPR, CIAS, HALLES, SPANC	NON
T	Rédacteur territorial principal de 1 ^{ère} classe	Complet 35H hebdo	Responsable du pôle services à la personne et ressources humaines	Communauté de Communes et EPA associés : OTPR, CIAS, HALLES, SPANC	OUI
T	Attaché	Complet 35H hebdo	Responsable du pôle services à la personne et	Communauté de Communes et EPA associés :	NON

			ressources humaines	OTPR, CIAS, HALLES, SPANC	
T	Adjoint Administratif principal de 1 ^{ère} classe	Complet 35H hebdo	Conseiller en séjour touristique	OTPR	OUI
T	Agent de maîtrise principal	Non complet 32H hebdo	Agent de maîtrise	SPANC et service voirie environnement bâtiments	OUI
T	Agent de maîtrise principal	Complet 35H hebdo	Agent de maîtrise	Service voirie, environnement, bâtiments	OUI
T	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Complet 35H hebdo	Adjoint technique	Service voirie, environnement, bâtiments	OUI
T	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Complet 35H hebdo	Adjoint technique	Service voirie, environnement, bâtiments	NON
T	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Complet 35H hebdo	Adjoint technique	Service voirie, environnement, bâtiments	OUI
T	Adjoint technique	Complet 35H hebdo	Adjoint technique	Service voirie, environnement, bâtiments	OUI
T	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Non Complet 34H hebdo	Adjoint technique	Service Ecoles	OUI
T	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Non Complet 30.30H hebdo	Adjoint technique	Service Ecoles	OUI
T	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	Non complet 25H hebdo	Adjoint technique	Service Ecoles	OUI
T	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Non complet 28H hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	OUI
T	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Non complet 26H hebdo	Adjoint technique	Service Ecoles	OUI
T	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Non complet 30H30 hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	OUI
T	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Complet 35 H Hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	OUI
T	A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	Non complet 31H30 hebdo	ATSEM	Service Ecoles	OUI
T	A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe	Non complet 30 H hebdo	ATSEM	Service Ecoles	NON
T	A.T.S.E.M. principal de 1 ^{ère} classe	Non complet 33H hebdo	ATSEM	Service Ecoles	OUI
T	Adjoint technique	Non complet 8H hebdo	Adjoint technique	Service Ecoles	OUI

T	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Complet 35H hebdo	Direction alsh et animation	CIAS- alsh et service Ecoles	NON
T	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	Complet 35H hebdo	Direction alsh et animation	CIAS- alsh et service Ecoles	OUI
T	Adjoint d'animation	Non complet 22H hebdo	Animateur	CIAS- alsh et service Ecoles	NON
T	Assistant de conservation du du patrimoine et des bibliothèques ppal de 2 ^{ème} classe	Complet 35H hebdo	Responsable médiathèque	Service Culturel	OUI
T	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Complet 35H hebdo	Responsable médiathèque	Service culturel	NON
T	Adjoint du patrimoine	Non complet 17,5 H hebdo	Médiathèque	Service culturel	NON
T	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Complet 35H hebdo	Comptabilité	Communauté de Communes et EPA associés : OTPR, CIAS, HALLES, SPANC	OUI
T	Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe	Non Complet 17 heures	Secrétariat	Communauté de Communes et EPA associés : OTPR, CIAS, HALLES, SPANC	OUI
T	Adjoint administratif	Complet 8H75 hebdo	Adjoint administratif	Service communication	NON
T	Adjoint administratif	Complet 35H hebdo	Adjoint administratif	Service Tourisme	NON
T	Adjoint technique	Non complet 24,5 H hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	OUI
T	Adjoint technique	Complet 35H hebdo	Adjoint technique	Service voirie, environnement, bâtiments	OUI
T	Adjoint d'animation	Complet 35 H	Adjoint d'animation	CIAS- alsh et service Ecoles	OUI
T	Adjoint technique	Complet 35H hebdo	Adjoint technique	Service voirie, environnement, bâtiments	OUI
NT CDI	Adjoint technique	Non complet 18H Hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	OUI
NT CDI	Adjoint technique	Non complet 21 H hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	NON
NT CDI	Adjoint technique	Non complet 17 H hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	OUI
NT CDI	Adjoint d'animation	Non Complet 31 H	Adjoint d'animation	Service Ecoles et CIAS- alsh	OUI
NT CDI	Adjoint technique	Non complet 19 H / hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	OUI

CD D	Adjoint technique	Non complet 19 H hebdo	Adjoint technique	Environnement	OUI
CD D	Adjoint technique	Non complet 23H / hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles+ Service culturel	NON
CD D	Adjoint technique	Non complet 19.5 H hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	NON
CD D	Adjoint d'animation	Complet 35 H hebdo	Adjoint d'animation	CIAS- alsh et service Ecoles	NON
CD D	Adjoint d'animation	Non complet 28.5 H hebdo	Adjoint d'animation	CIAS- alsh et service Ecoles	OUI
CD D	Adjoint technique	Non complet 23,5 H hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	OUI
CD D	Adjoint technique	Non complet 27.5 H hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	OUI
CD D	Adjoint technique	Non complet 7.5 H hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	NON
CD D	Adjoint technique	Non complet 32 H hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	NON
CD D	Adjoint technique	Non complet 28.5 H hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	NON
CD D	Adjoint technique	Complet 35 H hebdo	Adjoint technique	CIAS- alsh et service Ecoles	OUI
CD D	Adjoint d'animation	Non Complet 9 H	Adjoint d'animation	CIAS- alsh et service Ecoles	NON
CD D	Adjoint technique	Non complet 5 H hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	OUI
CD D	Adjoint d'animation	Complet 35 H hebdo	Adjoint d'animation	CIAS- alsh et service Ecoles	OUI
CD D	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Complet 35H hebdo	Adjoint administratif	Service Communication- Tourisme	OUI
CD D	Adjoint technique	Non complet 3.5 H hebdo	Adjoint technique	Services Ecoles	OUI

EMPLOIS NON PERMANENTS :

Statut	Grade	Durée hebdomadaire	Fonction	Affectation	Dates
	NEANT				

- Précise que les agents à temps non complet auront la possibilité d'effectuer des heures complémentaires dans la limite du temps complet.
- Précise que l'ensemble des postes susmentionnés à temps complet, dans le respect du cadre législatif et réglementaire en vigueur, aura la possibilité d'effectuer des heures supplémentaires lorsque le bon fonctionnement des services le nécessite.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont prélevés sur les crédits inscrits au chapitre 012 du budget de la Communauté de Communes.

Abstentions : 0

Pour : 11

Contre : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire par :
Dépôt en Préfecture le : 28/05/2026
Publication le : 29/05/2026

Le Président
Jean-Marc CALVET,
Acte dématérialisé
**Communauté de Communes
du Pays Rignacois**
12390 RIGNAC